

Autorité
de la concurrence



**Décision n° 22-DCC-155 du 19 août 2022
relative à la prise de contrôle exclusif des sociétés
International Garage, Omnium Garage, RS Prestige, Société du
Garage Foch et STAR par le groupe By My Car**

L'Autorité de la concurrence,

Vu le dossier de notification adressé complet au service des concentrations le 2 août 2022 relatif à la prise de contrôle exclusif des sociétés International Garage, Omnium Garage, RS Prestige, Société du Garage Foch et STAR par la société By My Car Automotive, filiale du groupe By My Car, formalisée par un protocole de cession du 27 juillet 2022 ;

Vu le livre IV du code de commerce relatif à la liberté des prix et de la concurrence, et notamment ses articles L. 430-1 à L. 430-7 ;

Vu les éléments complémentaires transmis par la partie notifiante au cours de l'instruction ;

Adopte la décision suivante :

1. L'opération notifiée consiste en la prise de contrôle exclusif par le groupe By My Car, actif dans le secteur de la distribution automobile, des sociétés International Garage, Omnium Garage, RS Prestige, Société du Garage Foch et STAR exploitant neuf concessions automobiles à La Garde (83), Ollioules (83), Puget-sur-Argens (83), Roquebrune-sur-Argens (83) et Six-Fours-les-Plages (83). Elle constitue une opération de concentration au sens de l'article L. 430-1 du code de commerce. Compte tenu des chiffres d'affaires réalisés par les entreprises concernées, l'opération ne relève pas de la compétence de l'Union européenne. En revanche, les seuils de contrôle relatifs au commerce de détail mentionnés au II de l'article L. 430-2 du code de commerce sont franchis. La présente opération est donc soumise aux dispositions des articles L. 430-3 et suivants du code de commerce relatifs à la concentration économique.
2. Au vu des éléments du dossier, l'opération n'est pas de nature à porter atteinte à la concurrence sur les marchés concernés.

DÉCIDE

Article unique : L'opération notifiée sous le numéro 22-205 est autorisée.

Le vice-président,

Emmanuel Combe

© Autorité de la concurrence